

# Résiliation ING Home/Family Insurance



## Mon numéro de police d'assurance

Numéro police \_\_\_\_\_

## Mes données personnelles

Nom et prénom du preneur d'assurance \_\_\_\_\_

## Résiliation de l'assurance suite à un déménagement (et je ne veux pas une nouvelle police chez ING)

**Attention** : un déménagement en Belgique n'a pas toujours comme conséquence la résiliation immédiate de toutes les garanties de la police.

Si la date de résiliation demandée se situe à plus de 1 mois dans le passé, vous ajouterez à la demande :

- si vous êtes le locataire du bâtiment assuré: une copie de la fin du bail ou
- si vous êtes le propriétaire du bâtiment assuré: une copie de l'acte de vente.

Si cette copie (fin de bail ou acte de vente) n'est pas annexée, la police/la garantie bâtiment sera arrêtée le lendemain de la date de la réception de la demande de résiliation par NN Insurance Services Belgium SA.

Veillez compléter la nouvelle adresse et cocher la situation qui est d'application. (obligatoire)

Nouvelle adresse : Rue + numéro : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

### A. Dans la police je suis assuré comme propriétaire et je vends le bâtiment.

- À la nouvelle adresse, je suis/ je deviens propriétaire, locataire ou usufruitier. La garantie bâtiment sera arrêtée à la date de la vente du bâtiment. Date de vente : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_. Les autres garanties seront arrêtées à la date d'échéance.
- À la nouvelle adresse, je suis/ je deviens occupant à titre gratuit (cohabitant). La garantie bâtiment sera arrêtée à la date de la vente. Date de vente : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_. Les autres garanties seront également arrêtées à la date de vente du bâtiment.

### B. Dans la police je suis assuré comme locataire et je déménage.

- À la nouvelle adresse, je suis/ je deviens propriétaire. La garantie bâtiment sera arrêtée à la date de la fin du bail). Date de la fin de bail : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_. Les autres garanties seront arrêtées à la date d'échéance.
- À la nouvelle adresse, je suis/ je deviens locataire/usufruitier. La garantie bâtiment sera arrêtée à la date d'échéance. Les autres garanties seront également arrêtées à la date d'échéance.
- À la nouvelle adresse, je suis/ je deviens occupant à titre gratuit (cohabitant). La garantie bâtiment sera arrêtée à la date de la fin du bail. Date de de la fin de bail : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_. Les autres garanties seront également arrêtées à la date du déménagement.

**Conseil** : lorsque le contenu reste assuré jusqu' à l'échéance, il est conseillé de remplir le document modification des caractéristiques du bâtiment et de l'ajouter à cette demande pour éviter la sous-assurance.



assuré par



Si dans l'assurance Home, l'assurance Family est incluse, je souhaite :

- garder cette assurance (prime annuelle 79 euros ou 6,58 par mois coût et frais inclus)
- également résilier cette assurance à la date d'échéance

### Résiliation de l'assurance durant le temps de réflexion

- J'exerce mon droit de résilier mon ING Home/Family Insurance endéans les 14 jours après réception des documents de police du contrat d'assurance.

*Je sais que le renon entre en vigueur au moment de la notification. Si le contrat d'assurance a déjà commencé, je suis tenu de payer pour la période qu'il y a eu une couverture.*

### Résiliation suite au décès du preneur d'assurance

- Les héritier(s) souhaitent renoncer l'ING Home/Family Insurance suite au décès du preneur d'assurances.

Nom et adresse des héritiers légaux ou l'exécuteur testamentaire (obligatoire) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Les héritier(s) légal (légaux) ou l'exécuteur testamentaire doivent signer cette demande.

### Résiliation à l'échéance de la police

- Je souhaite résilier mon ING Home/Family Insurance à la prochaine échéance annuelle.

### Raison de renon

La raison pourquoi j'ai mis fin à mon assurance ING Home/Family (ne pas à remplir par les héritiers) :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Prix, meilleur offre à la concurrence | <input type="checkbox"/> Insatisfait du service en cas de dommages          |
| <input type="checkbox"/> Qualité des conditions                | <input type="checkbox"/> Mécontent service Centre d'appels                  |
| <input type="checkbox"/> Achat d'un nouvel habitat             | <input type="checkbox"/> Pas satisfait avec le service de l'agence bancaire |
| <input type="checkbox"/> Fin de bail                           | <input type="checkbox"/> Groupement de contrats                             |

La résiliation sera confirmée par lettre ou par email. Veuillez spécifier ci-dessous sur quel compte un remboursement de prime éventuel peut-être effectué.

IBAN : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Remarques : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature preneur d'assurance :

#### A renvoyer à :

**Avenue Fonsny 38, B-1060 Bruxelles, Belgique**  
ou via e-mail à **homefamily@nn.be**  
(le document envoyé par e-mail ne doit plus être envoyé par poste)

**Intermédiaire d'assurances :** ING Belgique SA, courtier en assurances, inscrit à la FSMA sous le numéro de code 12381A. Siège social: Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393 - www.ing.be

**Assureur :** NN Non-Life Insurance nv, société de droit néerlandais, autorisée à assurer les risques en Belgique, entreprise d'assurances inscrite sous le numéro de code 1449. Siège social: Prinses Beatrixlaan 35, 2595 AK Den Haag, Pays-Bas - Numéro de registre de commerce 27127537, sous le contrôle de la Nederlandsche Bank.

**Représentant en Belgique :** NN Insurance Services Belgium SA, compétent notamment pour régler les sinistres pour NN Non-Life Insurance SA en Belgique, agent d'assurance inscrit à la FSMA sous le numéro de code 103019A. Siège social : Avenue Fonsny 38, B-1060 Bruxelles, Belgique - RPM Bruxelles - TVA BE 0890.270.750